



L'énergie du vent plébiscitée

ESSERTINES-SUR-ROLLE
La commune va de l'avant
avec son projet éolien.
Le Conseil vient de valider
une nouvelle étape.

DANIELLE COLLOMB

info@lacote.ch

Le Conseil général a une nouvelle fois apporté son soutien à l'exécutif dans son projet de réaliser un parc éolien. Lors de la dernière assemblée, le 5 décembre, la Municipalité demandait de reconduire un droit de superficie nécessaire à la concrétisation du projet.

Après un long débat, le Conseil a accepté son renouvellement par 30 oui, 8 non et 4 abstentions. Il ne concerne par contre plus quedeux parcelles. «En 2009, nous avons ratissé large avec trois parcelles dévolues à l'implantation d'éoliennes, l'Alliez, près de la déchetterie, les Tattes et Pré Derry. Nous avons fait le choix de retirer la parcelle de l'Alliez, trop isolée», explique le municipal Alain Zwygart.

Le préavis a par contre été amendé. La commission d'urbanisme proposait d'accepter la revalidation du droit de superficie mais refusait à la Municipalité l'autorisation d'entreprendre toute autre démarche relative aux projets d'étude. Ces points devront faire l'objet d'une mise à l'enquête.



Anti-éoliens au Conseil

Un conseiller général, Jacques Chabloz, membre de l'Association Paysage Libre Vaud, section Saint-Oyens-Essertines, a tenté d'infléchir la tendance. En vain. Il a énuméré quantité d'arguments contre le projet éolien. Il craint pour les parcelles des Tattes et de Pré Derry, situées dans des zones comprenant des réserves d'eaux souterraines exploitables. Les lourds travaux nécessaires à l'ancrage des éoliennes pourraient polluer les eaux souterraines, selon lui. Il a ajouté: «La pose des aérogénérateurs entraînera le transport de matériaux à travers le village. Les mêmes manœuvres seront engendrées lors du démantèlement des éoliennes dans 20 ans. Opposants et partisans s'affronteront, des oppositions devront être levées, le projet sera ra-

lenti. Avant de nous lancer dans de longues tracasseries, je demande la constitution d'une commission d'étude pour plancher sur la production d'énergies renouvelables autres.»

Le 1^{er} décembre 2009, le Conseil général ratifiait l'acte de promesse de constitution de droits de superficie sur des parcelles propriété de la commune donnant droit à la Municipalité de faire inscrire toutes les servitudes nécessaires à la bonne exécution du projet éolien développé par Essair-Vent SA. Ses actionnaires sont les Services industriels de Genève, Ventoludens et la commune d'Essertines. Cette promesse d'une durée de sept ans étant échue, et afin de poursuivre le projet éolien, le renouvellement de cet engagement s'avérait nécessaire.



Beaucoup d'inconnues

«Notre projet avance lentement. Les mesures du vent ont donné des résultats excellents. Skyguide a retiré son objection, ce qui a permis à notre commune de revenir dans la course, en 2016», a informé Alain Zwygart. EssairVent s'est donc remis à la tâche, il a mandaté des spécialistes en urbanisme et en aménagement du territoire afin d'élaborer un PPA (plan partiel d'affectation). «Ce processus est long et fastidieux, les services de l'Etat sont pointilleux, ils exigent des surfaces de compensation. Le dossier fait des allers et retours entre les bureaux d'étude et les services cantonaux. Une fois le PPA prêt, il sera mis à l'enquête, les associations et les opposants donneront leur position. Il faudra traiter ces oppositions», a ajouté l'élu.

Le nombre d'éoliennes n'a pas encore été fermement établi, ni leur puissance. «Cela dépend du type de machines, qui évolue au cours des ans, mais on peut estimer entre 5000 à 6000 le nombre de foyers que pourront alimenter nos éoliennes», a conclu le municipal.

ÉOLIENNES CONTRE PHOTOVOLTAÏQUE

Saint-Oyens a lâché Essertines et ses éoliennes pour se tourner vers le photovoltaïque. «Nous ne sommes pas contre l'énergie verte, nous souhaitons une solution moins invasive pour la nature et d'une moindre pollution visuelle et acoustique. Pour produire de l'électricité propre, nous faisons le choix du solaire», affirme le syndic Michel Dubois. En décembre 2016, la Municipalité faisait part au délibérant de son intention de présenter à l'Etat un projet de pose de panneaux photovoltaïques sur une parcelle communale de 32 000 m². L'avant-projet a été envoyé à la Direction générale de l'environnement. «Ce terrain, sis à la route du Stand, sur une ancienne gravière, est improductif puisqu'implanté en zone de sources. Les agriculteurs ne peuvent pas le désherber avec des produits phytosanitaires. Voulant, nous aussi, apporter notre pierre à l'édifice écologique, nous avons pensé aux panneaux photovoltaïques qui ne sont pas dangereux pour les sources puisqu'il suffit de les visser et de les poser sur le sol. Cette parcelle, en zone agricole, fait partie des surfaces d'assolement. Comme à Berne on est très pointilleux sur ce point, notre projet a encore du chemin à parcourir», conclut le syndic.